

# CAP Export

Complément d'Assurance-crédit Public  
Avenant au contrat d'assurance-crédit

en résumé ...



<b>A qui s'adresse le CAP Export ?</b>	A tous les assurés d'Euler Hermes SFAC situés en France ou dans les DOM dont le chiffre d'affaires global est inférieur à 1,5Mds €.										
<b>Sur qui porte la garantie CAP Export ?</b>	Sur les acheteurs étrangers situés dans la liste des pays telle que définie par le dispositif, ayant au minimum deux ans d'existence.										
<b>Quelle couverture apporte le CAP Export ?</b>	La garantie CAP Export couvre le risque de non-paiement par un acheteur d'une créance comportant une part française d'au moins 40% selon les critères définis par l'Etat, si l'assuré bénéficie d'une première garantie dans le cadre de son contrat initial.										
<b>Comment souscrire au CAP Export ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les assurés ayant déjà signé l'avenant CAP/CAP+ bénéficient automatiquement du CAP Export.</li><li>Pour les assurés non encore titulaires du CAP/CAP+, il suffit de remplir le formulaire unique de souscription CAP Export / CAP+ Export et la demande d'autorisation de prélèvement automatique puis de retourner ces deux documents signés à Euler Hermes SFAC.</li></ul>										
<b>Comment demander un CAP Export ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Chaque demande de garantie CAP Export doit être formulée individuellement pour chacun de vos acheteurs via nos services en ligne EOLIS.</li><li>Les garanties peuvent être consultées à tout moment sur notre site de services en ligne via le login de votre contrat initial.</li></ul>										
<b>Comment fonctionne le CAP Export ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Cette garantie complémentaire export peut être demandée sur votre acheteur si le montant d'un de vos agréments a été réduit par Euler Hermes SFAC ou si vous recevez un accord partiel sur une nouvelle demande de garantie.</li><li>Le montant de chaque garantie complémentaire est au maximum égal à la garantie partielle accordée par Euler Hermes SFAC.</li><li>Chaque garantie accordée est valable 3 mois sauf réduction ou résiliation par Euler Hermes SFAC.</li></ul>										
<b>Quelles sont les modalités d'indemnisation ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>La quotité d'indemnisation est identique à celle prévue à votre contrat d'assurance-crédit initial et ne peut être supérieure à 90% pour les contrats HT.</li><li>En cas de sinistre, vous n'envoyez qu'une seule Demande d'Intervention Contentieuse (DIC) pour l'ensemble de vos garanties (Primaire, CAP, CAP+, CAP Export et CAP+ Export).</li><li>Le délai d'envoi de la DIC reste le même que celui prévu à votre contrat initial.</li></ul>										
<b>Quel est le montant de votre prime d'assurance ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>La prime est calculée sur la base d'un taux trimestriel variable selon la zone du pays couvert, appliqué à l'encours garanti. Elle est facturée trimestriellement.</li></ul> <table><thead><tr><th>Zone géographique</th><th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th></tr></thead><tbody><tr><td>Taux de base trimestriel CAP Export</td><td>0,50%</td><td>0,625%</td><td>0,750%</td><td>0,875%</td></tr></tbody></table> <ul style="list-style-type: none"><li>Le tarif ci-dessus est adapté en fonction de vos délais de paiement maximum :<ul style="list-style-type: none"><li>Taux identique si la durée de crédit n'excède pas 90 jours</li><li>Taux à multiplier par 2 si la durée de crédit est comprise entre 91 et 180 jours</li><li>Taux à multiplier par 4 si la durée de crédit est comprise entre 181 et 360 jours</li></ul></li></ul>	Zone géographique	1	2	3	4	Taux de base trimestriel CAP Export	0,50%	0,625%	0,750%	0,875%
Zone géographique	1	2	3	4							
Taux de base trimestriel CAP Export	0,50%	0,625%	0,750%	0,875%							
<b>Quel est le mode de paiement ?</b>	Prélèvement automatique exclusivement.										
<b>Quelle est la durée de votre avenant ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Durée initiale : jusqu'au 31 décembre 2010</li><li>Renouvelable ensuite par tacite reconduction tant que l'accord entre la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) et Euler Hermes SFAC est en vigueur.</li></ul>										

Pour plus de précisions, merci de vous référer au modèle d'avenant disponible sous EOLIS.

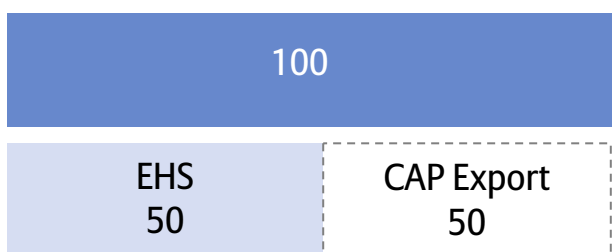
# CAP Export

Complément d'Assurance-crédit Public



## L'une de vos garanties a été réduite par Euler Hermes SFAC.

Vous pouvez demander un CAP Export qui vous permettra d'atteindre votre ancien agrément (jusqu'au doublement de la garantie accordée par Euler Hermes SFAC).



Vous aviez une garantie initiale de 100 K€ sur l'un de vos clients situé en Allemagne (Zone1) facturé à 60 jours.

Si l'assureur réduit sa garantie à 50 K€, le CAP Export peut compléter jusqu'à 100 K€. Le montant de votre facture trimestrielle CAP Export s'élèvera à 250€.

## Vous émettez une nouvelle demande partiellement garantie.

Vous pouvez demander un CAP Export pour obtenir une nouvelle garantie (jusqu'au doublement de la garantie accordée par Euler Hermes SFAC).



Vous demandez une garantie initiale de 100 K€ sur l'un de vos clients situé en Chine (Zone 2) facturé à 150 jours.

Si l'assureur accorde 40 K€, vous pouvez demander jusqu'à 40 K€. Le montant de votre facture trimestrielle CAP Export s'élèvera à 500 €.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions :

N° Azur 0 810 00 98 98 (prix appel local)  
du lundi au vendredi de 8h15 à 18h00

[www.eulerhermes.fr](http://www.eulerhermes.fr)

Euler Hermes SFAC  
1, rue Euler – 75715 Paris Cedex 08  
Tel. : +33 1 40 70 50 54  
Fax : +33 1 53 23 09 42  
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 90 309 696 EUR  
RCS Paris 348 920 596  
Entreprise régie par le Code des Assurances

Membre d'Allianz

